

COMMUNE D'HAUTERIVE
CONSEIL GENERAL



**Rapport du Conseil Communal au Conseil Général à l'appui
d'une demande de crédit pour le remplacement d'un
véhicule de voirie pour le Service technique communal**

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Introduction

Les travaux nécessitant un appui en véhicules sont importants en raison des zones vertes, des parkings, de l'entretien des routes et chemins, le déneigement, ainsi que les exigences toujours plus grandes de la population. Actuellement, pour l'ensemble des services techniques, nous disposons de 2 véhicules de travail :

- 1 camion Mercedes Sprinter 313 modèle 2013 – assimilé à un **véhicule de transport** qui nous permet de travailler dans de bonnes conditions et qui est utilisé pour tout type de travaux quotidiens et, entre autres, pour les tournées des Eco-Points. Il nous donne entière satisfaction pour la majeure partie des tâches que nous devons accomplir.



- 1 véhicule LINDNER UNITRAC modèle 100, année 2002 – assimilé à un **véhicule lourd** qui nous permet d'effectuer surtout des travaux spécifiques (déneigement, salage, évacuation branchages – grâce à son pont déposable – etc.). Les frais d'entretien de ce véhicule sont devenus beaucoup trop importants et coûteux. Il est à bout de souffle et nous ne pouvons plus nous permettre d'investir sur ce véhicule pour un résultat insatisfaisant.

Hormis ces deux véhicules, notre commune possède également deux **véhicules dits de transport d'hommes**, soit une voiture légère et un scooter. Il nous sera d'ailleurs nécessaire d'acquérir prochainement un troisième véhicule léger.

Comme nous le mentionnions dans notre rapport du 17 juin 2013 relatif au remplacement du camion Mercedes, celui du LINDNER UNITRAC était déjà envisagé car les réparations étaient en constante augmentation. Il figure d'ailleurs au plan des investissements 2016 présenté au législatif le 14 décembre 2015 sous le chiffre 1620.506.03.



véhicule actuel

Démarches effectuées

Le Conseil communal et le Service technique ont analysé les besoins spécifiques du service afin de se déterminer sur le type du véhicule à acquérir. Les expériences faites par d'autres communes et différentes entreprises ont également servi de base de réflexion.

Les exigences du travail à effectuer ont évolué et la mobilité est devenue primordiale. Aux travaux quotidiens et ponctuels du service technique s'ajoutent des sollicitations toujours plus importantes, notamment pour soutenir l'organisation de manifestations annexes (communales ou de sociétés locales). Manifestations auxquelles le Conseil communal a toujours été d'accord de participer d'une manière ou d'une autre en raison de l'animation au village qu'elle favorise et que nous souhaitons encourager.

Enfin et surtout, le remplacement de ce véhicule est absolument indispensable pour que nous disposions d'un outil performant pour faire face aux rigueurs hivernales. A ce titre, le Conseil communal est convaincu que seul un véhicule multi-fonctionnel peut répondre à nos besoins.

Après analyse, nous vous proposons ce soir d'acheter un véhicule MEILI VM 7000 Multilift. Il s'agit d'un véhicule polyvalent facile à manœuvrer et économique sur la route, avec un concept technique exceptionnel (suspension à roues indépendantes, articulation tournante centrale entre l'essieu avant et l'essieu arrière, traction sur les 4 roues, moteur Euro-6, etc.)



nouveau véhicule

Ce véhicule nous permettra de faire une grande partie des travaux d'entretien des infrastructures de notre commune, quelle que soit la période de l'année. Grâce à sa maniabilité (4 roues directrices), à sa facilité de conduite, ce véhicule peut accéder à tous les quartiers et se rendre sur tous les chemins du territoire communal.

Nous tenons enfin à préciser que tous les accessoires de l'actuel Unitrac (saleuse, lame, etc.) sont adaptables à ce nouveau véhicule.



Coût

Véhicule à 4 roues motrices comprenant:

Suspension hydraulique – 4 roues directrices

Prise de force – système de levage multilift

Pont de chargement 3200 x 1800 mm

Chassis entièrement zingué, ridelles en aluminium

4 jantes et pneus d'hiver

CHF 215'000.-

Rabais et escompte

- CHF 25'500.-

Sous-total I

CHF 189'500.-

TVA (arrondie)

CHF 15'000.-

Sous-total II

CHF 204'500.-

Reprise du véhicule actuel sans accessoires

- CHF 24'500.-

TOTAL	CHF 180'000.-
--------------	----------------------

Conclusion

Pour pouvoir continuer d'effectuer un travail d'équipe dynamique et efficace, il est indispensable de disposer d'un second véhicule de voirie, en particulier pour assurer un déneigement rapide et efficace. C'est pourquoi le remplacement de l'Unitrac est absolument nécessaire.

Vu ce qui précède, le Conseil communal vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter la demande de crédit qui vous est soumise ce soir pour le remplacement de ce véhicule de voirie.

Hauterive, le 17 mai 2016

Le Conseil communal

**COMMUNE D'HAUTERIVE
CONSEIL GENERAL**

ARRETE

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive

Vu le rapport du Conseil communal du 17 mai 2016,
Vu le règlement général de Commune du 29 juin 2009,
Vu la loi sur les Communes du 21 décembre 1964,

Entendu le préavis de la Commission financière,
Entendu le préavis de la Commission SI, TP, Environnement,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier : Un crédit de CHF 180'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule de voirie pour le Service technique communal.

Art. 2 : La dépense sera portée au compte des investissements no I620.506.03 et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

Art. 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt au financement dudit crédit si nécessaire.

Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Hauterive, le 13 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

B. Agerba

P. Zürcher